

MA COMMUNE, MA SANTE

Une mutuelle pour tous les habitants du territoire.

Lors de l'élaboration du Contrat Local de Santé du Pays de Guingamp, plusieurs acteurs du territoire ont exprimé la nécessité de proposer à la population une complémentaire santé à tarifs négociés accessible au plus grand nombre, et tout particulièrement à ceux qui n'ont pas accès aux dispositifs d'aide à une mutuelle ou qui n'ont pas de mutuelle d'entreprise (chômage, emplois précaires, retraités...).

Guingamp-Paimpol Agglomération, Leff Armor communauté et la commune de l'Île de Bréhat proposent une mutuelle santé pour tous, en signant un partenariat avec l'Association Actiom - Ma commune Ma Santé. Cette offre s'adresse à tous les habitants du territoire afin de favoriser le recours aux droits et à la santé.

Comment cela se passe ?

Sans condition de revenus, vous pouvez bénéficier gratuitement de RDV personnalisés et individuels. Il s'agit de conseiller les habitants de votre commune dans le choix d'une mutuelle la plus adaptée à leurs besoins de santé et à leurs ressources financières.

Pourquoi cette proposition sur le territoire ?

La santé fait partie des premiers piliers des besoins fondamentaux. Permettre à tous les habitants d'accéder aux soins qui leur sont nécessaires est primordial pour les élus des trois territoires. Cela passe notamment par l'accès à une couverture santé à moindre coût et adaptée à leurs besoins.

Actiom, c'est quoi ?

Actiom est une association à but non lucratif qui propose 11 offres de paniers de soins différentes par le biais de 4 mutuelles, sélectionnées pour la qualité et le tarif de leurs prestations.

Comment faut-il procéder ?

Les habitants de chacune des communes peuvent, depuis début juin 2018, prendre rendez-vous avec un conseiller d'Actiom et étudier leur situation via deux options :

- Appeler le **numéro de téléphone suivant : 05 64 10 00 48** afin de procéder à un bilan individuel par téléphone. Eventuellement, si une proposition est plus intéressante pour la personne (possibilité de prétendre à davantage de soins couverts pour le même tarif, prétendre à un tarif moins élevé pour un panier de soins équivalent, ...), alors elle pourra faire le choix de changer de mutuelle en étant accompagnée dans ces démarches.
- Appeler ce même numéro pour **convenir d'un rdv personnalisé**, individuel et gratuit à l'occasion d'une permanence sur le territoire. Ces permanences sont organisées périodiquement sur Châtelaudren, Lanvollon, Guingamp, Bourbriac, Belle-Isle-En Terre, Pontrieux, Bégard, Plourivo, Callac et Bréhat, en fonction des demandes de RDV.